



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

18 juin 2020

DATE D’AFFICHAGE

18 juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 26

OBJET :

**Demande de subvention au
titre du plan vélo régional**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 01/07/2020

Publiée le : 01/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, M. Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Laure CHENU, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents :

M. Julien CAYZAC

Etaient Absents-excusés :

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN VELO RÉGIONAL

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité d’obtenir une subvention au titre du plan vélo régional,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles,

VU la loi n° 2015-91 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le projet de requalification du centre-ville

CONSIDERANT l’avis de la Commission « Finances, Travaux, Entretien de la ville, Urbanisme et Aménagement du Territoire » en date du 22 juin 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A
L’UNANIMITE**

SOLLICITE la subvention régionale au titre du plan vélo régional.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents s’y rapportant.

S’ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention, préalablement votée par la commission permanente du Conseil régional.

S’ENGAGE à prendre en charge le fonctionnement et l’entretien des aménagements.

S'ENGAGE à tenir la Région informée de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec logo régional).

S'ENGAGE à supporter au moins 30 % de financement sur fonds propres sur le montant HT des travaux.

Dit que ce projet s'inscrira en cohérence avec le projet de requalification du centre-ville.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,
Mariannick MORVAN
P.P. Adjointe au Maire – Mme Claire HERLIN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN VELO REGIONAL

.....

Date de décision: 24/06/2020

Date de réception de l'accusé 01/07/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 6_64

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20200624-6_64-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 64 DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN VELO REGIONAL.pdf (99_DE-091-219102324-20200624-6_64-DE-1-1_1.pdf)

